

COMITE SYNDICAL DU 13 FÉVRIER 2024 à MÉAUTIS

Secrétaire de séance : Aurélie GIGAN

DÉLIBÉRATION

CS 2024/04 Domaines de compétences par thème - Aménagement du territoire - Révision de la charte en vue du renouvellement du décret ministériel pris en février 2010 - Validations des annexes du projet de rapport de la charte 2025-2040, version 3 : - organigramme de l'équipe ; programme prévisionnel d'actions 2025-2027 ; budget prévisionnel 2025-2027

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 13 février 2024 à Méautis, sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 6 février 2024 aux membres délibérants et le 7 février 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Valérie LAISNEY, Pascal MARIE (*pouvoir de Sylvain LETOUZÉ*), Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Hedwige COLLETTE, Benoît FIDELIN (*pouvoirs de Jean MORIN + Hervé MARIE*), Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Patrick THOMINES (*pouvoir de Patricia GADY-DUQUESNE*)

Pour les Communautés de Communes

Aurélie GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche, Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin),

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Jean-Michel GREEN*), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges – *pouvoir de Yann MOUCHEL*)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Vanessa LANCELLOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT

Pour les conseillers départementaux

Patricia GADY-DUQUESNE, Hervé MARIE, Jean MORIN

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Aurélien **MARION** (Appeville), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Antoine **AUBRY** (président du Syndicat de la Vire), Jean-Louis **HARDY** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche), Jean-Denis **MESLIN** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie), Olivier **CATTIAUX** (DDTM de la Manche), Chris **VAN VAERENBERGH** (DRAAF de Normandie)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 28 membres + 6 pouvoirs

Soit un quorum de 34 membres sur 58

CS 2024/04 Domaines de compétences par thème - Aménagement du territoire - Révision de la charte en vue du renouvellement du décret ministériel pris en février 2010 - Validations des annexes du projet de rapport de la charte 2025-2040, version 3 : - organigramme de l'équipe ; programme prévisionnel d'actions 2025-2027 ; budget prévisionnel 2025-2027

Avancement de la procédure pour mémoire

- Le Préfet a émis un avis favorable sur le projet de charte, le 9 novembre 2023.
- Le Parc a accueilli les rapporteurs de l'avis de l'autorité environnementale les 30 et 31 janvier 2024.

Et pour la suite (des retards ont été pris à chaque étape de la procédure, une perte de label, d'une durée à définir en 2024, devra probablement être envisagée) :

- Enquête Publique au printemps 2024 (avril/mai) ;
- Examen final de l'État été 2024 ;
- Délibération/adhésion des collectivités fin 2024/début 2025 ;
- Vérification de la légalité de la procédure et signature du décret fin 2025.

Les documents sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : <https://parc-cotentin-bessin.fr/documents>

Le programme prévisionnel d'actions s'appuie sur le programme triennal 2024-2026 présenté précédemment. Les différentes actions évoquées pendant l'élaboration de la charte sont déclinées dans ce programme. Des actions nouvelles sont envisagées pour 2027 notamment dans les champs du paysage et de l'aménagement.

Anne Hébert, Vice-présidente en charge de la révision, précise que ces éléments ont été demandés par les rapporteurs du CNPN, notamment, afin d'apprécier l'adéquation entre les moyens financiers et techniques et les ambitions de la future charte.

Concernant l'organigramme la mission « éducation au développement durable » sera modifiée pour devenir « éducation au territoire ». Le budget avoisinera les 4 M d'E. La question des cotisations est en cours de discussion avec les EPCI notamment. La recherche de moyens spécifiques sera nécessaire pour mener certaines actions. Il faudra rester vigilant compte tenu des contextes budgétaires contraints pour les collectivités signataires. Néanmoins, le budget prévisionnel présenté permet de mettre en œuvre les mesures phares en tout ou partie dans les premières années de la future charte.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240213-DELIB_CS2024_04-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **VALIDE** ces trois documents à intégrer en annexe 6 du projet de rapport de la charte 2025-2040 pour l'enquête publique.
- **AUTORISE** le président à signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 6 mars 2024
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Villages Marais du Cotentin 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr